

Typologie des langues et projet pédago- gique

approche
typologique

Notre contribution est bâtie sur une contradiction. Elle doit faire état, tout en restant précise, de **généralités** : l'information proposée doit pouvoir, en effet, être **récupérée** par un personnage, l'enseignant, dont les lieux et les centres d'intérêt sont divers. Comment proposer des informations générales — un peu dans le sens où il y a une « linguistique générale » — pour le domaine négro-africain ? Notre projet est de **dégager certaines observations dont la portée s'étend à des ensembles de langues et de les traduire dans une perspective où elles interfèrent avec des problèmes pratiques.**

état des connaissances

Là est cette contradiction dont nous parlions initialement. Comment opérer une généralisation ? Est-ce que l'état de nos connaissances sur les langues négro-africaines le permet ?

Certes, en un sens, l'on sait beaucoup de choses sur les langues africaines. Les linguistes peuvent réunir aujourd'hui une documentation abondante et souvent de valeur scientifique. Les approches théoriques sont nombreuses, les travaux descriptifs, et dans une mesure moindre, comparatifs, épousent des méthodologies et des terminologies variées. Il serait possible de les regrouper en écoles, mais nous écririons alors sur un historique de la linguistique africaine. Il existe de plus de nombreux manuels, mais trop souvent construits sur des systèmes propres aux langues de traduction, français ou anglais principalement.

Aux manuels, ajoutons les divers « basic courses » orientés vers l'apprentissage des langues et, pour certains, élaborés en dehors du terrain où se parlent les langues elles-mêmes et avec un nombre souvent limité d'informateurs. Il existe aussi des lexiques et des dictionnaires, parfois de grande qualité; ils sont avant tout des instruments de travail et des réservoirs de faits. Il y a enfin les langues sur lesquelles on ne connaît rien, ou des éléments très partiels.

S'il s'avère que la connaissance que nous avons des langues africaines recouvre un champ assez vaste, on doit admettre qu'elle n'en débouche pas moins sur un savoir en quelque sorte « ponctuel » : **il y a beaucoup de langues connues, mais partiellement, beaucoup de langues décrites, mais selon des tendances théoriques différentes.** Il nous faut avouer que la base est délicate et instable pour un projet de généralisation.

niveau des connaissances

Un autre aspect des choses doit être mentionné : mis à part les manuels, dont un grand nombre est ancien, les travaux sur les langues africaines se situent d'emblée à un réel **niveau de technicité**. Celui-ci est recevable par les linguistes de profession et par les sociétés scientifiques, mais il est souvent irrecevable ou intraduisible pour des enseignants qui ne sont pas linguistes professionnellement, dont la pratique est formée à partir des modèles traditionnellement enseignés pour les langues européennes, dont les réflexes et les interrogations sont canalisés par l'habitude des langues écrites. Or ces enseignants, qu'ils soient africains ou européens, sont confrontés à des problèmes de pédagogie et de didactique, à l'exigence institutionnelle d'un enseignement monolingue, à la nécessité d'établir des relations avec des élèves pour lesquels le véhicule de l'enseignement est une langue qu'ils doivent d'abord apprendre simultanément avec le contenu de l'enseignement.

Ces enseignants auraient-ils une solide formation en linguistique générale, celle-ci ne peut être qu'une introduction à une linguistique négro-africaine qui a ses spécificités, tant du point de vue des structures des langues que de celui des situations de langage ? Nous savons par expérience que le linguiste uniquement accoutumé aux langues écrites et au maniement des données qu'il reçoit, mais qu'il ne fixe pas lui-même par un processus de réduction des faits de parole, ne conçoit pas dans sa totalité le travail d'enquête et de description qu'imposent des langues relevant d'une civilisation de l'oralité. **Il faut être ici beaucoup plus psychologue et anthropologue que philologue et historien.**

option typologique

Nous avons antérieurement défini notre projet. Ce n'est pas en faisant un tri dans les informations, ni un résumé de nos connaissances, que nous y parviendrons. La seule voie possible est de situer les faits de langue dans une perspective théorique et totalisante. Nous optons pour une **présentation typologique**, mais nous exigeons du lecteur qu'il ait constamment à l'esprit qu'une typologie des langues négro-africaines ne peut être, dans l'état actuel des connaissances, à la fois quantitativement partielles et méthodologiquement divergentes, qu'un **état de recherche** et non un classement indiscutable.

Dans son sens le plus général, la typologie est une approche comparative par laquelle sont groupées des langues qui présentent en commun des faits de structures grammaticale, phonologique et sémantique. De telles langues ne sont pas nécessairement apparentées du point de vue génétique. L'apparement ferait appel à des critères et à une méthode autres que ceux du comparatisme typologique. Il faut enfin savoir que, dans les grands axes de réflexion de la linguistique générale, la typologie est jusqu'ici la parente pauvre.

définition d'une langue

Nous procéderons par « fiche d'identité ». Chaque langue a son identité propre. Elle est une **solution systématique à l'organisation du discours**.

Une langue est un instrument qui permet la communication au moyen de signes vocaux, secondairement écrits, spécifiques aux membres d'une même communauté historique. Cette définition vaut quelle que soit l'importance numérique de la communauté des locuteurs. Le swahili et le wolof sont des langues; au même titre, ce sont des langues qu'utilisent les minorités des lagunes de Côte d'Ivoire, de la Côte de Guinée, des montagnes du Cameroun. La différence ne réside pas dans le fait que les uns utiliseraient des langues et d'autres des dialectes. La différence est de l'ordre de la sociologie linguistique : lorsqu'une langue est utilisée dans une zone géographique limitée et qu'elle n'assure la communication qu'entre un nombre restreint de locuteurs, ceux-ci s'ils ne se ferment pas sur eux-mêmes, font appel à une langue seconde, celle que l'histoire de leurs propres contacts leur propose :

ainsi les Sénégalais de langue sérer (dialectalement diversifiée) adoptent le wolof selon des degrés divers de bilinguisme. Il en est de même des locuteurs soninké par rapport à la langue bambara. On pourrait multiplier les exemples.

Une langue **est apprise par voie d'éducation. Elle est un lien qui, dès l'éveil de l'enfant au langage, va intégrer celui-ci dans son milieu familial, public et naturel.** Elle est le moyen le plus efficace pour exprimer à l'entourage, et à soi-même, toute la multiplicité des situations perçues et imaginées. **Elle est la voie qui mène à la conscience, à la conceptualisation et à la créativité. Si elle n'est pas la seule voie, elle en est du moins la plus efficace. Elle forme la sensibilité et l'intelligence.** C'est dire que la « langue maternelle » est irremplaçable.

les systèmes de mots

Nous rejoignons maintenant la typologie. Si la langue est apprise par la voie de l'éducation, elle repose donc sur **un processus dynamique, évolutif et complexe de mémorisation.** Nous ne pouvons entrer dans les détails, mais il faut préciser ce qui est mémorisé : simultanément deux ordres de faits. Pour être simple, disons des **mots**; il s'agit d'associations, conventionnellement admise par une société donnée, entre des **formes de sons** ou formes vocales (signifiant) et des **notions conceptuelles** (signifié).

Ces associations sont propres à chaque langue. Ainsi « cheval » se dit :

en bambara	sò
en moré	wèéfó
en songay	bàrí
en peul	pucu
en nupé	dòkò

Toutefois les faits sont plus complexes que ne pourraient le laisser croire les exemples précédents. **Un mot appartient à un système.** En français, un nom est inséré dans un système de morphèmes (1) qui caractérisent le nom comme tel. Les articles appartiennent à ce système. Quand un nom est utilisé dans le discours en étant affecté de l'un de ces articles, celui-ci nous informe sur l'appartenance du nom à l'une ou l'autre classe dite genre masculin ou féminin. L'article informe également sur le choix de celui qui parle, selon qu'il met le nom au singulier ou au pluriel, au défini ou à l'indéfini. L'ensemble des articles appartient au système nominal du français. Il

(1) Morphème : voir note p. 9.

existe aussi un système verbal dit système de conjugaison.

Toute langue a un système nominal et un système verbal, c'est-à-dire deux ensembles de morphèmes grammaticaux qui caractérisent en propre le nom ou le verbe.

Les langues africaines présentent différents types de systèmes. Il est possible néanmoins de proposer quelques généralisations pour les systèmes nominaux. Il n'est, par contre, pas possible de le faire pour les systèmes verbaux en raison de l'état des connaissances. Nous reverrons ces problèmes dans les fiches d'identité des langues, mais il va de soi que la description précise des systèmes nominaux et verbaux est essentielle pour la typologie.

les syntagmes

Une langue n'est pas faite que de système de mots. Dans les phrases, les mots se succèdent selon des **structures de relation ou syntagmes.** Les propositions répondent à certains types de syntagmes. Il en est de même des suites de propositions, ou encore de la relation où un nom est déterminé par un autre nom ou par un adjectif, de la relation où plusieurs noms sont coordonnés, etc.

Les phrases, pour être comprises, doivent donc obéir à des structures de relation qui règlent la succession des mots. Ainsi, à titre d'exemple, une proposition en peul peut obéir à la structure suivante que nous présentons sous la forme d'un **schème graphique** :

Nom	Verbe	Nom	Nom
Sujet	Prédicat (1)	Objet	Circonstant (2)

Cette structure de la proposition est analogue à ce qu'on trouve en wolof, en swahili, en moré et en français. En susu (Guinée) il n'en sera plus de même :

Nom	Nom	Verbe	Nom
Sujet	Objet	Prédicat	Circonstant

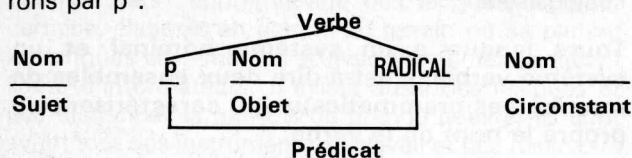
Le bambara admet une structure analogue à celle qu'admet le susu, mais avec cette différence que le verbe en tant que mot est discontinu : il est divisé en deux éléments, un **élément lexical** (radical ou lexème) (3) et un **élément grammatical** (morphè-

(1) Prédicat : fonction syntaxique nécessairement présente d'un énoncé.

(2) Le circonstant est une fonction syntaxique qu'on peut assimiler à un complément circonstanciel dans le sens le plus général du mot.

(3) Lexème : cf. note p. 9.

me). Ce dernier est caractéristique, nous le symbolisons par p :



Le sénoufo parlé en Côte d'Ivoire et au Mali présente la même structure de proposition que le bambara. Le dogon, langue du Mali, dialectalement très diversifiée, manifeste dans l'un de ses dialectes la structure suivante :

Nom	Nom	Nom	Verbe
Sujet	Objet	Circonstant	Prédicat

Encore une fois, il ne s'agit que d'une possibilité de construction parmi plusieurs. A vrai dire, le discours s'organise selon un nombre varié mais défini de types de syntagmes. **L'inventaire de ces types, qu'il s'agisse de l'organisation des propositions, des suites de propositions, ou de syntagmes qui sont internes à une proposition, sont des faits importants pour la typologie.**

variabilité des syntagmes

Les langues africaines semblent bien manifester une réelle rigidité dans la syntaxe, c'est-à-dire dans l'ensemble des structures de relation à partir desquelles sont construites les phrases. Dans la mesure où il existe une certaine latitude dans la construction, elle obéit néanmoins à des règles précises. Ainsi en fon, langue du Dahomey, nous pouvons avoir les trois constructions suivantes (nous indiquons par des initiales les termes que nous avons précédemment utilisés) :

(1)	N S	V P	N O	N C
(2)	N O	N S	V P	N C
(3)	N C	N S	V P	N O

Le schème graphique (1) correspond à une phrase neutre du type :

/ mon frère / coupe / de l'herbe / derrière la maison /.

Le schème (2) correspond à une phrase où le nom en fonction d'objet est mis en relief (ou en **emphase**) ce qui correspondrait en français à :

/ c'est de l'herbe que / mon frère / coupe / derrière la maison /.

En fon la mise en emphase d'un mot en fonction d'objet ou de circonstant exige que ce mot soit situé en début de proposition et qu'il soit affecté d'un morphème nominal à valeur d'emphase, à savoir le suffixe -wɛ.

Le schème (3) correspond donc à ce que serait en français :

/ c'est derrière la maison que / mon frère / coupe / l'herbe /.

Les structures de relation qui viennent d'être dégagées pour le fon se retrouvent dans d'autres langues telles que le yoruba, l'éwé et certains dialectes de la langue sara (Tchad).

Pour clore cette longue remarque, nous soulignons que les langues négro-africaines sont d'un type linguistique qui est à l'opposé du latin. Dans cette langue les fonctions syntaxiques sont indiquées dans le nom lui-même par sa terminaison. Dans les langues africaines, elles sont indiquées par la position respective des noms et du verbe à l'intérieur d'une proposition. Le kanuri, langue du Niger et du Nigéria, est la seule langue africaine connue qui fasse appel, outre la position fixe des noms, à des morphèmes associés aux diverses fonctions syntaxiques.

proposition nominale

Enfin une dernière remarque, plus brève. Nous venons de traiter de propositions dont le type est tel qu'il y figure toujours un verbe. Il s'agit d'un type de **proposition verbale**, mais il existe aussi, pour chaque langue, un ou plusieurs types de **propositions nominales**. Soit les exemples suivants :

bambara	dúnánké dò
	/ l'étranger / c'est /
fon	àwɔ́ wɛ
	/ le pagne / c'est /
sango	àkógàrá tí mò làà
	/ les beaux-parents / de / moi / c'est /
peul	ko gertogal
	/ c'est / la poule /
swahili	ni mpishi
	/ c'est / le cuisinier /

La traduction française par le verbe être ne doit pas induire en erreur. Du point de vue propre à la langue africaine, il ne s'agit pas d'un verbe mais d'un **morphème qui permet, en association avec un nom, de construire une proposition nominale.** En français, il existe un type de proposition nominale, il se construit avec « voici » ou « voilà ». Ces deux morphèmes ne sont pas des verbes, ils sont totalement étrangers, dans l'état actuel de la langue, au système de conjugaison verbale, et au système par lequel on obtient des noms dérivés ou des verbes dérivés à partir de radicaux verbaux.

fiches d'identité

Il était nécessaire de montrer l'importance des systèmes de mots et des structures de relation ou syntagmes. **Chaque langue a son identité propre résultant de l'ensemble des systèmes et des structures qui la caractérisent dans un état présent de son histoire.** Deux langues n'ont jamais la même identité, ce qui serait contradictoire, par contre il est des identités linguistiques qui présentent certains **isomorphismes**, c'est-à-dire des **principes d'organisation identiques pour les systèmes et les structures.** C'est précisément la typologie qui rend compte des isomorphismes.

Nous allons donc procéder par « fiches d'identité » d'un certain nombre de langues. **Nous limitons les contrastes avec le français pour ne pas allonger l'exposé, mais les faits sont présentés d'une manière telle que les lecteurs sauront d'eux-mêmes les rétablir.** En effet, nous ne dégageons l'identité de quelques langues qu'à partir des **traits structuraux et systématiques** qui nous apparaissent particulièrement importants. Il ne s'agit donc pas de proposer même succinctement des descriptions complètes.

L'aspect sémantique est à peine abordé. Il y a à cela deux raisons. Tout d'abord, il faut dans un premier temps savoir comment les faits s'organisent. Ensuite, l'identification précise des valeurs sémantiques pose des difficultés telles que nous tomberions facilement dans le piège qui consiste à interpréter d'après la traduction.

bambara

Le bambara est la langue la plus importante du Mali. Elle est très proche des parlers malinké et dyula avec lesquels elle forme **le groupe manding**. Il tend d'ailleurs à se former un « manding commun » qui, à travers ses variétés bambara, malinké ou dyula, intéresse plusieurs pays dont les principaux sont le Mali, la Haute-Volta, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal.

phonologie

Le bambara est une langue où les mots ne connaissent que des **syllabes ouvertes** : **une consonne C est suivie d'une voyelle V**, mais celle-ci n'est jamais suivie d'une consonne. Les mots dont la syllabe se réduit seulement à une voyelle sont des pronoms. Les radicaux ont une, deux, ou trois syllabes : **CV, CVCV, CVCVCV**. Il est fréquent que les voyelles des disyllabes soient les mêmes. Le bambara ne reconnaît pas de groupes de consonnes sauf dans le cas où la seconde consonne des **CVCV** est / l / ; il est alors fréquent que la première voyelle ne soit pas prononcée : **CVCV** devient **CCV**, comme dans **tlé** « le soleil » devenant **tlé**.

Le bambara a 18 consonnes comme phonèmes, 14 voyelles et deux tons. Le système des voyelles est caractéristique par le fait qu'il comprend une série de 7 voyelles orales et 7 voyelles nasales :

i	e	ɛ	a	ɔ	o	u
in	en	ɛn	an	ɔn	on	un

Conformément à l'orthographe officielle du Mali, les voyelles nasales peuvent s'écrire avec N, étant donné qu'un mot **kan** « son, langue » ne peut se prononcer que comme dans le français « quand » (et jamais « canne »).

système nominal

Les morphèmes caractéristiques des noms sont des suffixes ayant valeur de « défini », de pluralité, d'emphase. Un trait typique du bambara est d'admettre que la forme la plus simple, à savoir la forme radicale, peut fonctionner comme mot dans une phrase; il s'accompagne alors d'une valeur d'« indéfini ». Le morphème nominal de défini a pour signifiant un ton haut, ainsi sur / mùsò / « femme » dans l'exemple suivant :

mùsò tígó le nom de la femme
músò tígó le nom de femme

dérivation nominale

Les noms peuvent comporter un **morphème dérivatif**. Il est suffixé au radical. Il y a 17 dérivatifs. Chacun ajoute une nuance particulière et généralement précise : agent, action, instrument, diminutif, locatif, état augmentatif, dépréciatif, origine, abstrait, ordinal, etc.

La dérivation est un procédé de formation très productif, elle permet une grande souplesse de vocabulaire.

syntagmes de détermination

De tels syntagmes regroupent deux mots dont l'un **A** est le **déterminant** de l'autre, lequel est le déterminé **E**. Il importe de distinguer deux types de syntagmes de détermination.

Le syntagme complétif dont l'ordre est inverse de celui du français : Complétant + Complété, ainsi que dans l'exemple précédemment donné : « le nom de la femme », littéralement en bambara : / de la femme / le nom /.

De plus le comportement des tons dans le détail desquels nous ne pouvons pas entrer est essentiel puisqu'il permet de définir les **noms composés**.

La composition nominale est un procédé de formation extrêmement productif à l'instar de l'allemand où jamais un dictionnaire ne comprendra la totalité des noms composés. Ce procédé de formation, au même titre que celui de la dérivation, permet à la langue une très grande souplesse de création face aux notions empruntées.

Le syntagme qualificatif présente une double exigence. D'une part l'ordre est Qualifié + Qualifiant, de plus si tout nom peut être qualifié, il est nécessaire que le mot qualifiant appartienne à deux catégories particulières, celles des participes et des adjectifs, lesquels sont caractérisés par les dérivatifs propres.

pronoms

Le système bambara des pronoms personnels est du type le plus simple qui soit. Il comporte 6 pronoms (dont 2 variantes au pluriel) :

	singulier	pluriel
1re pers.	ń	ánw, án
2e pers.	í	áw, á
3e pers.	à	ù

Pour certaines personnes il existe une forme à valeur emphatique, ainsi **né** et **é** pour les 1re et 2e personnes du singulier. Les pronoms occupent, du point de vue syntaxique, les positions qui sont celles des noms.

Plutôt que d'un pronom démonstratif, il vaut mieux parler de 3 degrés de détermination et d'insistance. Ici la traduction française est insuffisante : soit **dábá** « la houe » est un pronom **nin** correspondant

analogiquement au français « ce », « cet », « ces »

1er degré **dábá nín**
2e degré **nín dábá**
3e degré **nín dábá nín**

système de conjugaison verbale

Le verbe en tant que mot assumant la fonction prédicat présente cette particularité, à une exception près, d'être discontinu, c'est-à-dire constitué par deux éléments distincts qui peuvent être séparés par un nom en fonction d'objet. Nous avons donné plus haut le schème graphique de la proposition verbale. Ces deux éléments distincts sont, d'une part, un radical, d'autre part un **morphème** caractéristique appelé le **prédicatif** (p). Là où figure dans le schème graphique le radical, il va de soi qu'un très grand nombre de radicaux peuvent apparaître, à la mesure du lexique de la langue. Par contre, là où figure le morphème prédicatif (p), seul un nombre fini de morphèmes peut apparaître. L'ensemble constitue le système des prédicatifs verbaux (9 morphèmes).

Soit seulement deux exemples :

/ mùsò / bé / à dèn tégé / kò / jì lá /

littéralement :

/ la femme / p / la main (tégé) du fils (dèn) d'elle (à) / lave / l'eau / dans /

soit :

« la femme lave les mains de son fils dans l'eau ».

Cette phrase est tirée d'un conte. Il y est dit que la femme a l'habitude de laver les mains de son fils dans l'eau, et non dans l'huile comme elle fait pour un orphelin.

/fátù / yé / nyö / sà n / kúnùn

littéralement :

/ Fatou / p / du mil / a / acheté / hier.

Il s'agit là d'un événement actualisé.

Nous ne nous risquons pas à présenter en détail les valeurs des formes verbales bambara. Il s'agit principalement de **valeurs d'aspect** et secondairement de temps. Ceci signifie que les formes en question permettent d'exprimer avant tout la réalité de l'action pour elle-même et secondairement sa relation au temps.

Enfin dernière remarque : nous avons défini le verbe comme l'association d'un prédicatif et d'un radical. A vrai dire, il existe en bambara, parallèlement aux noms, des verbes dérivés et des verbes composés. Toutefois ces procédés de formation sont moins productifs que pour les noms.

la fonction de circonstant

Elle est déjà apparue à travers quelques exemples précédents. Le nom en fonction de circonstant vient après le radical verbal. S'il est déplacé, il ne peut l'être qu'en venant avant le nom sujet. Alors qu'en français on a des prépositions (sur, dans, par, etc.), le bambara a des postpositions. Elles sont réduites en nombre, et de valeurs très abstraites. Il est quasiment impossible de mettre les prépositions françaises en regard des postpositions bambara. Il faut ajouter que le bambara, à l'instar des autres langues africaines, utilise des noms qui, sans être des postpositions — lesquelles sont des morphèmes — caractérisent néanmoins des circonstants. Il s'agit de **noms fonctionnalisés**. Ceux-ci posent un problème sémantique très difficile quant à leur sens premier. Il est préférable de présenter les faits en mettant en regard les traductions :

noms	marqueurs de circonstant
bóló bras, main	
kónó intérieur, ventre	dans
kóró dessous, bras	sous, à côté de, en présence de
kó dos, derrière	derrière après
nyé devant, face, œil	devant avant
kùn supérieur, tête, sommet	sur
sèn jambe, pied	au cours de

La liste est ouverte. Nous avons signalé les noms dont l'usage en vue de marquer les circonstants est le plus fréquent. On observera que l'espace et le temps ne sont pas différenciés.

séquences de propositions

Un texte ou un discours comportent généralement plusieurs propositions qui se suivent. Cet aspect de l'étude du bambara n'est pas assez avancé pour qu'on puisse préciser quels sont les procédés les plus employés. On peut toutefois faire trois observations à propos de la subordination d'une proposition par rapport à une principale, pour reprendre des termes habituels.

La subordination en bambara est indiquée de trois façons :

● Par des morphèmes qu'on appelle des **conjonctions de subordination**. Les faits sont analogues à ceux du français ;

● Par un **pronom relatif**. Le français a un système de pronoms relatifs différenciés selon les fonctions syntaxiques. Il n'y a qu'un seul pronom en bambara et, conformément à la rigidité syntaxique de la langue, il occupe des positions fixées par sa fonction et seulement celles-là ;

● Par des **prédicatifs**. Il s'agit de morphèmes verbaux, et à ce titre ils relèvent du système de la conjugaison, mais ils ont cette particularité de rendre dépendante ou subordonnée la proposition où ils apparaissent. Dans une certaine mesure, le subjonctif français présente cette propriété.

BIBLIOGRAPHIE

M. HOUIS **Phrases bambara**, Afrique et Langage, Lyon, 1962

G. DUMESTRE et G.L.A. RETORD **Ko di 7 cours de dioula**, Université d'Abidjan, 1974.

Lexique bambara, Ministère de l'Éducation Nationale, Mali, Bamako, 1968.

Lexique bambara-français, Mission catholique, Faladyé, Mali, 1973.

swahili

Le swahili et le hawsa sont les deux langues numériquement les plus employées en Afrique. Langue officielle de Tanzanie, elle est aussi largement utilisée au Kenya, en Zambie et dans la partie orientale du Zaïre. Le swahili est une langue bantou. Le nombre de locuteurs utilisant le swahili comme langue première ou langue seconde tourne autour de 20 millions. Nous avons affaire à une langue dont le type est radicalement différent de celui du bambara.

phonologie

Les noms et les verbes du swahili sont toujours de formations complexes formées de plusieurs éléments. Un élément radical ne saurait constituer un nom ou un verbe comme en bambara. Le nom et le verbe sont formés par un élément de base, radical ou dérivé, et par un préfixe. Le swahili admet à l'initiale des noms, des groupes de deux consonnes lorsque ces noms ont un préfixe nasal. En position interne du mot, il apparaît des consonnes prénasalisées, c'est-à-dire des consonnes précédées d'un son nasal. Les interprétations sont divergentes ; nous considérons

ces consonnes prénasalisées comme des phonèmes (1). Ceci est d'ailleurs une propriété attestée dans plusieurs langues bantu. Il y a 5 voyelles, toutes brèves et orales. Il n'y a pas de tons, mais un accent d'intensité frappant normalement l'avant-dernière syllabe.

la proposition verbale

Elle impose aux mots l'ordre suivant :

N	V	N	N
S	P	O	C

Il s'agit d'un ordre habituel. Il peut être modifié en cas de mise en emphase de l'un des noms.

Le schème graphique précédent est toutefois insuffisant pour rendre compte de ce qui est proprement caractéristique du swahili, et des langues bantu en général. Soit deux exemples dont nous allons dégager le schème (2):

m-pagazi a me-ona ki-boko :
/ le porteur / il a vu / un hippopotame /

wa- pagazi wa me- ona vi- boko
/ les porteurs / ils / ont vu / des hippopotames

Lorsque le sujet est un nom, celui-ci est nécessairement repris par un pronom, comme s'il était nécessaire de dire en français : l'homme il est parti. En l'absence du nom sujet, c'est le pronom qui assume le sujet :

a me-ona ki-boko
/ il / a vu / l'hippopotame /

Ce pronom est appelé un **réfèrent**. Il traduit le terme « concord » utilisé par les linguistes anglophones. Dans le couple d'exemples précédents on observe que ce réfèrent est variable. Il est **a** en relation avec un nom singulier, **wa** en relation avec un nom pluriel. Mais il y en a d'autres :

tawi li me-vunjika
/ la branche / elle / est cassée /

ma-tawi ya me-vunjika
/ les branches / elles / sont cassées /

Il n'y a pas lieu d'énumérer tous les réfèrents. Ce qui est essentiel, c'est de bien voir qu'ils manifestent un **accord**

avec le nom en fonction de sujet. Dès lors, le schème de la proposition verbale se précise ainsi :

N	r	V	N	N
S	S'	P	O	C

le système nominal

Un nom swahili est toujours un complexe de plusieurs éléments. En position initiale apparaît un morphème caractéristique des noms. Ce morphème est préfixé à un élément de base qui est lui-même soit simple, donc radical : **m-tu** « personne », **ji-we** « pierre », soit complexe, donc formé d'un radical et d'un ou plusieurs dérivatifs suffixés : **m-wind-i** « chasseur ». Les faits de dérivation sont trop complexes pour que nous entrons dans les détails.

Le swahili, comme les autres langues bantu, est ce qu'on appelle une langue à classes; il serait plus juste de parler d'une **langue à genres multiples**.

Quels sont les critères d'un tel type de langue ? A vrai dire nous répondons à cette question seulement pour ce qui concerne le swahili, car une réponse générale nous entraînerait trop loin.

1° Le premier critère est celui de la **répartition des noms**. La totalité des noms du swahili est divisée en ensembles complémentaires ou **genres**, chacun de ceux-ci étant caractérisé soit par un couple de préfixes répondant au sens large à une opposition du nombre (singulier-pluriel) soit, pour un nombre limité d'entre eux, par un seul préfixe.

Il y a une ambiguïté, il faut le reconnaître, dans la terminologie. Certains auteurs appellent « genres » ce que d'autres appellent « classes » et réciproquement.

Un grand nombre de noms désignant des personnes, sont de la classe **m-**, c'est-à-dire qu'ils ont **m-** pour préfixe à valeur de singulier; ces mêmes noms, au pluriel, constituent la classe **wa-** : **ntu**, pl. **watu** « personne », **mtoto**, pl. **wato** « enfant », **mpishi**, pl. **wapishi** « cuisinier », etc. Il y a donc un genre caractérisé par le couplage de deux classes, elles-mêmes caractérisées par un préfixe **m-** au singulier et **wa-** au pluriel. Les réfèrents qui y correspondent sont **a** et **wa**. Il est un genre dont les classes ont **m-** au singulier et **mi-** au pluriel. La classe **m-** ne doit pas être confondue avec la classe **m-** précédente, car le réfèrent est autre :

m-kate u me-anguka
/ le pain / il / est tombé /

mi-kate i me-anguka
/ les pains / ils / sont / tombés /

Il est un genre dont les préfixes de classe sont **ki-** et **vi-** : **kiboko**, « hippopotame », **viboko** « hippopotames ». Les réfèrents sont également **ki** et **vi**.

Il est un genre dont les préfixes sont **n-** au singulier et au pluriel. Il y a toutefois bien deux préfixes car les réfèrents sont **i** au singulier et **zi** au pluriel :

n-goma i me-pasuka
/ le tambour / il / est fendu /

n-goma zi me-pasuka
/ les tambours / ils / sont fendus /

Une classe nominale n'est donc pleinement identifiée que si l'on dispose du préfixe nominal et de son réfèrent. Les genres du swahili sont au nombre de 10.

2° Le critère de l'accord : la classe d'un nom est à l'origine de **phénomènes d'accord** à l'intérieur de syntagmes déterminés. Nous avons vu que le réfèrent sujet manifeste un accord en classe avec le nom sujet. Les exemples précédents sont significatifs. Nous retrouverons ce phénomène dans les syntagmes de détermination.

3° Il est enfin un troisième critère mais beaucoup plus difficile à cerner : la **répartition des noms en genres a-t-elle une signification** ? Divers auteurs ont pensé qu'ils correspondaient à des catégories conceptuelles. Que cela eut été intéressant pour les théories psychologiques et anthropologiques ! Le seul genre qui soit motivé est celui des êtres humains (**m-** / **wa-**) non pas qu'il renferme tous les êtres humains, mais il ne renferme que ceux-ci, mis à part quelques emprunts qui font exception à la règle.

Il y a des langues à classes qui fourniraient d'autres présomptions de motivations sémantiques, sans que jamais celles-ci constituent un ensemble totalement homogène de noms. Une observation s'impose en fin de compte : il n'y a pas de motivation au fait qu'en français « la table » soit féminin et que « le fauteuil » soit masculin. Mis à part le cas des êtres sexués, l'appartenance des noms à un « genre grammatical » est avant tout un procédé de classement, dont on peut discuter d'ailleurs de l'utilité. L'anglais au cours de son évolution a évacué les genres. Cet aspect de « fonctionnement à vide » semble bien présent dans le système nominal des langues à genres multiples.

la dérivation nominale

Celle-ci est beaucoup moins développée qu'en bambara. Les dérivatifs strictement nominaux sont des suffixes. Il est toutefois des valeurs dérivatives qui sont impliquées partiellement dans certaines classes nominales, telle que celle de diminutif et d'augmentatif.

(1) Phonème : voir note p. 10.

(2) Le swahili a une orthographe officielle. Nous nous en écarterons non pour ce qui concerne les lettres mais pour la coupe morphologique des mots. Il est en effet nécessaire pour des raisons de pédagogie de séparer les éléments.

syntagmes de détermination

Le swahili a recours à un **syntagme complétif** et à un **syntagme qualificatif**. Dans les deux cas, le déterminé est suivi du déterminant comme en français. Mais cette propriété n'est pas suffisante pour définir ces deux types de syntagmes. Soit les exemples suivants :

shoka l-a Hamisi
/ la hache / celle de / Hamisi /.

ma-shoka m-a Hamisi
/ les haches / celles de / Hamisi /.

ki-kapu ch-a ma-tunda
/ le panier / celui de / de / fruits /.

vi-kapu vy-a ma-tunda
/ les paniers / ceux de / fruits /.

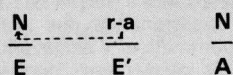
Le syntagme complétif se définit ainsi :

o L'ordre des fonctions est Complété + Complétant, soit E + A. N'importe quel nom peut assumer ces fonctions sous condition d'avoir un sens compatible avec le type de syntagme.

o Le syntagme fait appel nécessairement à un morphème caractéristique appelé le connectif, à savoir -a.

o Ce connectif est nécessairement précédé d'un morphème en accord de classe avec le nom complété. C'est un référent. Il faut tenir compte du fait que le syntagme est réductible à une forme abrégée où le référent joue à plein son rôle de pronom : **ch-a ma-tunda** /celui de / fruits / en parlant d'un panier. Dès lors, nous disposons de toutes les propriétés qui définissent l'identité du syntagme complétif.

Le schème graphique est donc ainsi :



Le **syntagme qualificatif** présente les propriétés suivantes :

o L'ordre des fonctions est Qualifié + Qualifiant, soit là aussi E + A;

o Le mot fonctionnant comme qualifiant est doté d'un préfixe en accord avec la classe du nom qualifié;

o Ce même mot comporte un radical relevant d'une classe spécifique de radicaux, ceux précisément qui ont la propriété d'admettre un tel accord. Un tel radical doit donc être **sélectionné**. Cette classe de radicaux est aussi spécifique en ce sens qu'elle admet des dérivatifs suffixés qu'elle est seule à admettre.

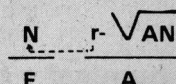
Ces deux propriétés, accord et classe spécifique, sont les bases mêmes de la définition des **adjectifs**. Ceux-ci sont une classe particulière de noms.

Soit les exemples suivants :

ki-boko ki-kubwa
/ hippopotame / gros /

vi-boko vi-kubwa
/ hippopotame / gras /

Le schème du syntagme qualificatif est ainsi :



L'adjectif comporte nécessairement un radical **adjectivo-nominal (AN)** lequel reçoit en préfixe un référent. Celui-ci n'est pas un pronom et a le même signifiant, dans presque tous les cas, que le préfixe du nom qualifié.

composition nominale

La composition nominale s'est développée sur une large échelle. La langue swahili a considérablement dépassé les frontières du groupe ethnique swahili. Langue à fonction véhiculaire dans une vaste zone de l'Est africain, langue écrite depuis la colonisation allemande, elle se trouve participer au développement. Les travaux de normalisation en matière d'orthographe et de lexique ont fait du swahili une langue ouverte sur l'expression de la vie moderne. Son lexique peut exprimer de nombreuses notions par le moyen d'emprunts et de créations nouvelles. Cette situation rend compte du fait que les composés nominaux sont en grand nombre. Nous ne saurions en préciser tous les types car leur étude d'ensemble reste à faire. Toutefois, nous pensons pouvoir avancer qu'il n'y a de noms composés qu'autant qu'ils sont consacrés par l'usage, que leur morphologie est variée, qu'il y a néanmoins une prédominance de certains types. Le swahili, semble-t-il, est fondamentalement différent du bambara, car la composition n'y est pas un procédé qui permettent les structures grammaticales elles-mêmes. Elles représentent des figements lexicaux à partir de structures syntaxiques diverses.

pronoms

Le système des pronoms personnels est différencié en plusieurs séries. Il importe de distinguer les 1ère et 2e personnes à part, (cf. tableau ci-dessous).

Ce qu'il importe de réserver à la troisième personne relève du système différencié des référents de classes. Le swahili comporte une série emphatique (dite aussi de pronoms absolus), caractérisée par un redoublement; les pronoms de cette série ne sont pas liés à une fonction syntaxique. Par contre les trois autres séries sont différenciées en relation avec des fonctions syntaxiques.

Quelques précisions sur la fonction de complétant : ce qui est en français l'adjectif possessif (mon, ton, son) correspond à une structure swahili toute différente. Celle-ci n'est autre que celle du **syntagme complétif** dont nous avons déjà vu le schème. Le français « ton vêtement » « tes vêtements » devient littéralement (et nécessairement) « le vêtement celui de toi », « les vêtements ceux de toi », soit :

n-guo y-a-ko
n-guo z-a-ko

On retrouve l'ordre Complété + Complétant, le connectif -a, et devant lui, le référent du nom complété.

le système verbal

Nous ne sommes pas en mesure de le traiter dans son ensemble. Les exemples précédents montrent que le prédicatif, c'est-à-dire le morphème caractéristique du verbe est toujours préfixé à une base complexe. A vrai dire le verbe est un mot où se rassemblent plusieurs éléments, au minimum trois : le prédicatif, le radical (de la forme **CVC** dans la majorité des cas), une voyelle finale assimilable à un morphème dérivatif.

	emphatique	sujet	objet et circonstant	complétant
1ère sing.	mimi	ni	ni	-ngu
2e sing.	wewe	u	ku	-ko
1ère plur.	sisi	tu	tu	-tu
2e plur.	nyinyi	m	wa	-nu

Hamisi a li-lima shamba l-a-ngu jana

/ Hamisi / il / a biné / le champ / celui de moi / hier /

Le verbe **lilima** comporte : un prédicatif **li-** propre à un aspect (l'accompli-terminatif), un radical **-lim** — sur lequel repose la notion de « biner », une voyelle finale **-a** dont la valeur est difficile à préciser.

Le prédicatif **li-** appartient à une série finie de morphèmes caractéristiques du verbe qui constituent le système de conjugaison. Le radical **-lim** appartient au contraire à une série ouverte où figurent tous les radicaux verbaux (plus exactement verbo-nominaux) du swahili.

Le swahili est une langue où la dérivation est un procédé de formation très productif et qui permet une très grande souplesse dans l'expression du sens. En effet, entre la voyelle finale et le radical peuvent s'insérer un certain nombre de morphèmes dérivatifs qui modifient le sens fondamental du radical :

limwa : passif (être biné)

limika : potentiel (être prêt à être biné)

limia : applicatif (biner pour quelqu'un)

limisha : causatif (faire biner)

BIBLIOGRAPHIE

E.O. ASHTON **Swahili grammar**, Longmans, London, 1947.

F. JOHNSON **A standard Swahili-English dictionary, A standard English-Swahili dictionary**, Oxford, Uni. Press 1939.

E.C. POLOME **Swahili language handbook**, Center for applied linguistics, Washington, 1967.

C. SACLEUX **Dictionnaire swahili-français, français-swahili**, Institut d'ethnologie, Paris, vol. I 1939, vol. II 1941.

W. WHITELEY **Swahili, the rise of a national language**, Methuen, London, 1969.

phonologie

L'inventaire des phonèmes varie légèrement selon les auteurs qui ont étudié le hawsa. On s'accorde généralement sur 32 consonnes et 7 voyelles. Parmi les consonnes, il importe de remarquer des consonnes palatalisées (type **ky, gy, ky**) (1), des consonnes labio-vélarisées type **kw, gw, kw**), des injectives (type **b, d**, etc.), des éjectives (type **ts, k**, etc.). Les voyelles sont divisées en deux séries, brève et longue. Il n'y a pas de voyelles nasales comme phonèmes. La syllabe est toujours ouverte. Les noms et les verbes commencent toujours par une consonne. Il y a deux tons : conformément à l'orthographe officielle le ton bas est marqué par un accent grave, le ton haut est signalé négativement par l'absence d'accent. La constitution des noms et des verbes rappelle celle du swahili. Toutefois les faits sont plus complexes car ils sont caractérisés par des **amalgames**, c'est-à-dire des interpénétrations entre radicaux et morphèmes et il est souvent impossible de dégager ces derniers.

le système nominal

L'observation du vocabulaire nominal hawsa met en évidence une très grande variété de formes. Nous sommes loin de la « simplicité » du bambara et de la régularité du swahili. Le mieux est de prendre deux exemples :

	singulier	pluriel
masculin	yaarò	yaàraa
féminin	yaarinya	

Il s'agit du mot « enfant ». Le système fait valoir qu'au singulier il existe deux formes. L'une pour le masculin (garçon), l'autre pour le féminin (fille) et qu'au pluriel il n'en existe qu'une (garçon ou fille). Une même répartition en nombre et en genre existe pour un grand nombre de mots se référant à des êtres sexués.

Lorsque la référence ne porte pas sur un être sexué, le mot au singulier est alors exclusivement masculin ou féminin. La preuve la plus claire de leur appartenance au masculin ou au féminin se trouve dans le pronom qui s'y substitue, **shii** pour le masculin, **ita** pour le féminin. La forme du nom lui-même peut être un indice : les noms féminins comportent une voyelle /a/ finale, quoique tous les noms en /a/ ne sont pas nécessairement féminins.

Quant au passage du singulier au pluriel, il s'opère selon plusieurs formules complémentaires. Les auteurs s'accordent pour

(1) Les consonnes croisées sont reproduites par la consonne avec point souscrit, ex. **b, d...**

en reconnaître 10. Un nom relève donc nécessairement de l'une de ces formules et d'une seule, sous réserve toutefois des variantes dialectales. Nous en proposons deux en exemple :

H ú (C)	{ n w k }	àa
---------	-----------------------	----

Ceci signifie qu'un ensemble de noms, en passant au pluriel, se moule selon la formule en question en manifestant : 1° Un ton haut (H) sur la base, 2° Une voyelle /u/, 3° facultativement une consonne (C) qui double une consonne du radical, 4° une consonne /n / w / k; 5° une finale longue à ton bas / àa / :

kèekèe	bicyclette
keekunàa	bicyclettes
àbù	chose
abubuwaà	choses

Soit une autre formule :

H óo C íí

1° Ton haut (H) de la base, 2° Doublement d'une consonne (C) de la base, 3° Celle-ci est précédée de /oo/, 4° Sui-vie de /ii/ :

kàasuwaa	marché
kaasuwoowii	marchés

La formation du pluriel à partir du singulier, et celle du féminin à partir du masculin pour les noms signifiant les êtres sexués appartiennent au lexique. Ce sont des données qui **ne sont pas prévisibles** et qui doivent figurer dans un dictionnaire.

Par contre, il est une forme qui est prévisible et qui relève de la grammaire, c'est la formation de ce que les auteurs appelle le défini, et qu'il serait peut-être plus juste d'appeler le référentiel. En effet un nom signifiant un être ou une chose déjà mentionnés ou connus prendra un morphème suffixé relevant de la série suivante :

	singulier	pluriel
masculin	-ñ	-ñ
féminin	-î	

la dérivation nominale

Elle n'est pas extrêmement développée. On y retrouve toutefois des valeurs telles que celles des noms d'agent, des noms d'instruments, des noms de lieux. Là

hawsa

Le hawsa — selon l'orthographe officielle du Nigéria — est une langue importante du Nigéria et du Niger. Elle est également une langue à fonction véhiculaire pour de nombreux africains : la langue est connue surtout à travers ce qu'on appelle le hawsa standard. Elle est la base du hawsa officiel du Nigéria. En fait elle dérive très étroitement du dialecte de Kano. C'est essentiellement du hawsa standard dont il sera question ici.

encore les faits sont amalgamés et seule une formule peut en rendre compte. Soit celle des noms d'agent :

	singulier	pluriel
masculin	má-BV-lí	mà-BV-áa
féminin	má-BV-iyáa	

Cette formule signifie qu'on peut former un nom d'agent, selon la double corrélation de nombre et de genre, à partir d'une base verbale (BV) en y ajoutant les préfixes et les suffixes mentionnés et selon les tons mentionnés. Soit - **dink** - « notion de coudre »; le « tailleur » prend les formes suivantes (à l'exclusion du féminin) :

	singulier	pluriel
masculin	madinkii	madinka

syntagmes de détermination

Nous les présentons selon leurs schèmes les plus simples. Le **syntagme complétif** est formé sous les conditions suivantes : 1° L'ordre est Complété + Complétant; 2° Le syntagme est affecté d'un **connectif** lequel est suffixé au nom complété; 3° Ce connectif est en accord de genre et de nombre avec le nom complété selon le système :

	singulier	pluriel
masculin	-ń	-ń
féminin	-f	

Dès lors le schème de syntagme complétif n'est pas sans rappeler celui du swahili (c symbolise le connectif).

N-c t...	N
E	A

gidan talàkàa
/ la maison du / pauvre /

goodiyar sarkii
/ la jument du / chef /

Le syntagme qualificatif répond aux critères suivants : 1° L'ordre est Qualifiant + Qualifié; 2° Le même connectif que pour le syntagme complétif est utilisé;

3° Ce connectif est en accord de genre et de nombre avec le nom qualifié; 4° Le mot qualifiant doit être, comme en swahili, **sélectionné** dans l'une des classes des radicaux, celle des radicaux adjectivaux. L'adjectif est en fait une sous-classe des noms et varie en genre et en nombre. Il faut ajouter que la fonction de qualifiant peut aussi être assumée par des participes.

Adj-c	N
A	E

A partir de **farii** « blanc » et **jàakii** « singe », on a le système suivant :

	singulier	pluriel
masculin	farin jáakii	faràaren jaakunà
féminin	farar jáakaa	

pronoms personnels

Le système des pronoms personnels s'organise en fonction du nombre (singulier-pluriel), en fonction de trois personnes, et aussi en fonction du genre pour les 2e et 3e personnes singulier. L'ensemble des formes minimales peut être réuni dans le tableau suivant :

	singulier	pluriel
1ère pers.	na, n, in, ni	mu
2e pers. masc. fém.	ka ki	ku
3e pers. masc. fém.	shi, sa, i, ya ta	su

Nous ne pouvons entrer dans le détail des différences qui figurent au tableau. Signalons seulement que, assez généralement mais non exclusivement, les tons des pronoms sont **contrastifs**, c'est-à-dire le contraire du ton supporté par la syllabe qui les précède. Lorsqu'un pronom détermine un nom (ex. l'habit de lui), la construction qui en résulte est celle du syntagme complétif. Il n'existe pas en hawsa l'analogue de l'adjectif possessif du français :

gidankà la concession de toi (masc.)
riigarki l'habit de toi (fém.)

système de conjugaison

Nous nous limiterons à quelques indications générales. Soit l'exemple suivant :

gàskiiyaa taa fi kwabòo
/ la vérité / elle + p / dépasse / l'argent.

L'ordre de l'un des types de propositions verbales à laquelle nous ajoutons un circonstant est donc :

N	V	N	N
S	P	O	C

Elle est en outre caractérisée par le fait que, comme en swahili, si le sujet est un nom, celui-ci est nécessairement repris par un pronom. Toutefois il y a plus : en effet ce pronom forme un tout avec le morphème prédicatif caractéristique de l'agent verbal, bien que l'identité de l'un et de l'autre se maintienne. Ainsi dans l'exemple précédent **taa** est l'association de / **tá** / pronom personnel et / **á** / prédicatif de l'aspect accompli. Plusieurs auteurs appellent ce complexe « l'indice de personne-aspect ».

Celui-ci est suivi d'un élément sur la nature duquel les linguistes spécialistes du hawsa se semblent pas unanimes. Nous nous limiterons à signaler qu'au niveau de cette base verbale il apparaît des faits de dérivation complexe où entrent en jeu à la fois une voyelle et une tonalité propre.

circonstant

Dans la mesure où le circonstant est indiqué par un morphème, celui-ci est une **préposition**.

BIBLIOGRAPHIE

- R.C. ABRAHAM **Dictionary of the Hausa language**, University of London Press, London, 2e ed. 1962.
G.P. BARGER **A Hausa-English dictionary and English-Hausa vocabulary**, Oxford University Press, London, 1934.
C.H. KRAFT et A.H.M. KIRK-GREENE, **Hausa, teach yourself**, The English University Press, London, 1973.

une économie de moyens

Notre projet initial était de dégager certaines observations dont la portée s'étend à des ensembles de langues dans une perspective où elles interfèrent avec des problèmes pratiques. Il nous reste donc à conclure sur deux points : les ensembles de langues et l'intérêt que présente la typologie pour les démarches pédagogiques (1).

ensembles de langues

Nous reviendrons éventuellement sur le premier point si les lecteurs des Dossiers Pédagogiques manifestaient quelque intérêt. Nous dirons très brièvement que l'observation permet de dégager **deux grands types de langues négro-africaines**, non que toutes les langues de l'Afrique s'y rattachent, mais au moins un nombre suffisant pour justifier l'intérêt de cette hypothèse. Ces deux types sont en quelque sorte deux pôles extrêmes entre lesquels les langues se situent.

Il y a d'une part des langues de **type économique**. Le bambara en est un exemple, ainsi que le susu, le bawlé, l'anyi, l'ashanti, l'éwé, le fon, etc. Ces langues n'admettent exclusivement que des syllabes ouvertes (CV) tant dans les mots que dans les radicaux. Elles ont souvent des voyelles nasales comme phonèmes. Les radicaux ont la possibilité de fonctionner comme mots. L'ordre du syntagme complétif est l'inverse de celui du français, c'est-à-dire complétant + complété; celui du syntagme qualificatif est qualifié + qualifiant. La composition nominale y est très productive et elle relève du plan grammatical en ce sens que les noms composés sont une structure des syntagmes de détermination. Le circonstant est marqué par un morphème de relation du type postposition ou ne fait appel à aucun morphème. Le sango et le yoruba se rapprochent de ce type avec cette différence qu'ils admettent l'ordre complété + complétant dans le syntagme complétif ainsi que des prépositions : ce dernier point toutefois n'est pas clair pour le yoruba.

L'autre ensemble de langues relève d'un **type à morphématique différenciée**. Ceci signifie que les noms et les verbes sont caractérisés par des systèmes complexes de morphèmes. Répondent à ce type les langues du groupe sénégalo-guinéen (comme le wolof, le sérer, le peul, le diola, le temné, le kisi), le swahili et d'autres langues bantu sinon

toutes, les langues du groupe tchadique dont par exemple le hawsa. Ces langues admettent des radicaux CVC, ce qui est inexistant dans le type précédent. Elles n'ont pas de voyelles nasales comme phonèmes. Les radicaux ne fonctionnent jamais comme mots, sauf avec une réserve pour le wolof. Les noms et les verbes sont toujours complexes — sauf parfois à l'impératif — et le radical reçoit nécessairement des morphèmes nominaux ou verbaux, et des morphèmes dérivatifs éventuellement (peul, wolof) ou nécessairement (swahili, hawsa). La composition nominale résulte de fixation lexicale reconnue par l'usage. L'ordre des mots dans le syntagme qualificatif est Qualifié + Qualifiant. Le hawsa fait exception sur ce dernier point, mais non pas les langues connues du groupe tchadique (ex. dangeleat, ron, etc.).

Les langues de ce type connaissent des phénomènes d'accord. Elles utilisent des prépositions pour marquer le circonstant.

Les langues du groupe voltaïque (ex. moré, dagari, kasem), seraient intermédiaires entre ces deux types. En effet, ce sont des « langues à genre multiple »; les noms sont donc complexes. Il semble bien que certaines, le moré par exemple, ont des radicaux CVC et des voyelles nasales comme phonèmes. Le kasem par contre n'admet que les radicaux CV et n'a pas de voyelles nasales. Les langues voltaïques participent du « type économique » par les structures des syntagmes de détermination, la composition productive et l'existence de postpositions.

Il est un point capital sur lequel la recherche devra s'orienter, celui de l'ampleur numérique des radicaux. **Une première observation fait apparaître que les langues économiques, grâce à la productivité de la composition nominale, disposent d'un nombre moindre de radicaux que les langues de l'autre type. En effet, là où celles-ci ont des radicaux originaux pour certaines notions, les premières n'en ont pas et font appel à d'autres radicaux qu'ils associent en composition.** Les exemples que nous donnons à titre d'illustration ne sont pas nécessairement attestés dans toutes les langues :

Langues économiques

herbe de tête
bras d'arbre
eau de sein
fer de porte
poussière de feu
calebasse de genou
enfant de mortier
eau d'en haut
poils de menton
eau de bouche
eau des yeux

Langues non économiques

cheveux
branche
lait
clé
cendres
rotule
pilon
pluie
barbe
salive
larmes

(1) Cf. page 223 de notre livre : *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1971.

typologie et pédagogie

L'approche typologique des langues négro-africaines telle que nous l'avons présentée a comme principal intérêt sa **vocation à la comparaison**. Celle-ci joue dans deux directions, d'une part la comparaison permet de grouper des langues dans des ensembles structuraux, d'autre part de proposer un corps de notions — donc aussi une terminologie — identiques pour les faits qui répondent aux mêmes critères et sont passibles des mêmes définitions. **L'enseignant qui travaille à Brazzaville et qui se trouve face à des élèves de langue bantu, et de même l'enseignant qui travaille à Dori face à des élèves de langue peul, pourront ainsi appliquer, pour un certain nombre de faits de langue, une stratégie pédagogique analogue, soit pour l'enseignement d'une langue africaine, soit dans une perspective contrastive dont le français est l'un des termes.**

L'intérêt est encore plus évident quand on a affaire aux langues d'une même région alors que l'intercompréhension est difficile, voire impossible : ainsi de la zone bantu du Cameroun (éwondo, basa, bulu, duala, fang, etc.); ainsi de la zone dahoméenne et togolaise où les langues fon, éwé, adja, watyi relèvent à l'évidence d'un même type structural.

Il ne peut y avoir de typologie que si les langues sont l'objet d'une approche scientifique. Ceci implique qu'elles sont décrites dans un **langage opératoire**, soit un langage qui rende compte **des principes qui conditionnent la langue pour que celle-ci s'actualise en discours et en textes**. La linguistique contrastive dont on fait grand cas aujourd'hui, est à ce prix. **Il ne s'agit pas de mettre en parallèle empiriquement des données phonétiques et lexicales, mais les principes systématiquement formulés qui sont sous-jacents au discours et justifient son caractère organisé.** Ce n'est pas un pronom à un pronom qu'il faut comparer, c'est un système de pronoms à un autre système de pronoms.

La typologie doit donc permettre de réaliser une économie de moyens face aux solutions ponctuelles et empiriques. Cette économie ne saurait se confondre avec une quête par trop facile des universaux. Elle ne saurait admettre le modèle d'un « arbre » unique qui fleurit aujourd'hui dans tous les livres dans le vent et qu'on réfère d'une manière caricaturale à Chomsky. Cet arbre peut être un procédé facile de présentation, mais la réalité des faits est plus diversifiée. **Il faut des modèles venant d'en bas, de l'observation des faits, des modèles certes dont les formulations sont abstraites parce qu'opératoires, mais conformes aux différents types d'organisation des faits de langues tels qu'ils sont historiquement attestés.**

Maurice HOUIS

